



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Déclaration Pré-Liminaire

Du Comité Social d'Administration (CSA) « Territorial »

De la DTPJJ Franche-Comté du 8 avril 2024

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du CSA

Vous nous convoquez pour un Comité Social d'Administration le 8 avril 2024 alors que vous ne donnez toujours pas les moyens nécessaires aux représentant.es d'effectuer leurs missions dans des conditions raisonnables et acceptables.

La note relative aux moyens syndicaux des représentant.es du personnel de la PJJ que Madame NISAND, Directrice de la PJJ avait prise le 1^{er} février 2024 ne respecte pas les engagements oraux de la DIR.

En effet, les élu.es qui siègent en CSA territorial et régional, en précisant dans sa note que l'allègement de la charge de travail des élu.es n'est « ni obligatoire, ni automatique » l'administration restreint significativement les possibilités d'allègement de la charge de travail des élu.es. Dès lors, la DIR GC n'apporte aucune garantie et surtout ne reconnaît pas la charge de travail des personnels élus.

En considérant qu'une élu.e doit pouvoir faire la même charge de travail que tout agent, alors qu'il ou elle est également censé.e assurer des missions de représentation du personnel, la DIR GC ne reconnaît pas le rôle et la place de ces élu.es, préalable à tout dialogue social de qualité, mais en plus, les met en difficulté dans les missions professionnelles qui sont les leurs.

La DIR GC laisse aux cadres de proximité la responsabilité d'accorder ou pas des mesures d'allègements aux élu.es de leur service sans même accorder des compensations en équivalent temps plein, tout en maintenant le fait qu'un agent doive négocier dans un cadre professionnel un éventuel allègement de sa charge de travail pour assurer des mandats syndicaux.

Nous venons de recevoir par la DIR une information sur des autorisations d'absence, dans le seul cadre de visites d'établissements liés à la santé sécurité au travail : mais comment compenserons-nous ces temps de travail, si par ailleurs aucun allègement global liée aux fonctions représentatives n'est acté ! Les autorisations d'absence représentent une surcharge d'activité, plus qu'elles ne reconnaissent la réalité de l'activité représentative !

La dernière note « secrète » de la DIR sur le sujet (rencontre des élus CSA par leur direction, sans aucune information directe et claire aux OS) ne fait que renforcer ce sentiment d'une administration qui se désagrège en deux pôles : les décideurs et les exécutants, sans aucun dialogue, sans aucun désir de partage des expériences et des regards, pourtant indispensable à l'intérêt collectif.

On marche sur la tête.

Nous demandons simplement que la charge de travail inhérente à ces mandats (qui ne se résumant pas au temps des CSA !) soit reconnue et que nos absences soient compensées, pour garantir à la fois l'effectivité de notre rôle, mais aussi pour que nos missions professionnelles puissent toujours être exercées dans de bonnes conditions.

Nous constatons aussi des relations hiérarchiques en Franche-Comté qui ont tendance à se dégrader, où le manque de dialogue est persistant au profit d'injonctions ou de commandes souvent décalées des réalités et des besoins des jeunes et des familles, au profit de seuls enjeux politiques et/ou administratifs et/ou économiques.

Les CSA, ou les audiences syndicales ne peuvent se résumer à un exercice administratif obligatoire (« **on a coché la case !** »), sans autre ambition que de faire croire à un « dialogue social » !

Dans ce contexte et au vu de l'absence de positionnement de la DIR Grand Centre par rapport à la déclinaison de la note de Mme NISAND et **votre absence de réponse** à notre sollicitation sur le sujet en date du 14 février, conjugué au **mal-être professionnel grandissant ;**

- à un recul catastrophique de **l'attractivité de nos métiers ;**
- à une augmentation des **services en grandes difficultés et à des risques psychosociaux** en progression constante depuis la mise en place du CJPM et dans un fonctionnement hiérarchique de plus en plus déconnecté et autoritaire sur certains lieux accentuant gravement les RPS ;
- une activité des professionnels de plus en plus **centrée sur le rendu-compte chiffré et comptable, dans des pressions constantes,**
- **des moyens toujours inadaptés** à nos missions (ex :VA, quotité de AS ou psycho...) dans un quotidien impacté par des logiciels dysfonctionnant, chronophages, empêchant, et des missions de plus en plus diversifiées, souvent en décalage avec la nature des métiers !
- à un manque de volonté affiché par l'AC de **revaloriser les salaires de la fonction publique.**
- à **une gestion RH** où la responsabilité institutionnelle n'existe plus et où est trop souvent stigmatisée (« **l'agent a failli !** ») ou encouragée (**CREP ; primes au « mérite » dans un fonctionnement nébuleux et favorisant les incompréhensions et la division**), l'agent dans une seule responsabilité individuelle particulièrement opposée aux nécessités des collectifs.

Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, nous ne siégerons pas à cette instance.

Les élus.es du **SNPES-PJJ/FSU**

Au CSA Franche-Comté